

Mont-sur-Rolle, le 13 juillet 2020

Aux communes membres
de l'AdCV

Par mail

Plateforme péréquation : motifs de la rupture des négociations par l'AdCV

Chères communes membres,

Nous savons que vous êtes nombreuses à vous demander pourquoi votre Comité a décidé de quitter la table des négociations.

En premier lieu et pour bien comprendre le problème, un rappel historique est nécessaire.

Lors des négociations qui ont abouti en 2013, l'AdCV avait proposé un retour à une répartition de la facture sociale de 1/3 - 2/3 entre les communes et le Canton.

Le Canton avait toutefois réussi à convaincre l'UCV de se rallier à sa proposition. Les accords signés à l'époque mélangeaient déjà des éléments de la police, des routes, de l'AVASAD, de la LAJE, de la DRPTC et très partiellement de la facture sociale.

Votre association avait maintenu les revendications de ses membres jusqu'au bout et refusé de signer ces accords, mais ses partenaires ne l'ont pas écoutée.

Or, le protocole 2013 n'a pas eu d'effets durables sur les finances communales, ce que l'AdCV a relevé à maintes reprises.

Au chapitre de l'historique, on peut aussi noter la réforme de la péréquation 2010/2011, dont les effets ont été analysés par la Cour des comptes dans son rapport du 2 octobre 2019.

Cette dernière a notamment relevé que contrairement à ce que le Conseil d'Etat avait indiqué dans son EMPL, le changement de composition de la facture sociale (accompagné d'une bascule des 6 points d'impôt) n'a pas profité à la majorité des communes mais seulement à la moitié d'entre elles. Ensuite, la Cour des comptes a montré que vu la hausse vertigineuse de la facture sociale, le « cadeau » fait aux communes à cette occasion a été absorbé en 4 ans seulement. Elle explique enfin qu'à la suite de la réforme de 2011, les communes de 500 à 2000 habitants, qui étaient autrefois bénéficiaires, sont devenues majoritairement perdantes.

Enfin, beaucoup plus récemment, on peut mentionner la suppression progressive de l'écrêtage à laquelle l'AdCV s'était aussi opposée car elle estimait qu'elle aurait des effets de bord. La suite des événements a en effet vu l'apparition de cas de rigueur. Tout ceci a fini par aboutir à de nouveaux ajustements (plafond de l'effort à 45 points, puis à 48 points).

Au début des négociations actuelles, l'AdCV et l'UCV avaient encore une fois la même revendication de départ, soit la reprise totale de la facture sociale par le Canton accompagnée d'une bascule d'impôts partielle pour tendre au rééquilibrage des finances Canton/communes.

Le Canton, après avoir fait longuement traîner les discussions, est venu avec une première proposition si faible (30 millions) qu'elle ne pouvait qu'être refusée par les communes.

Une contreproposition d'un juste retour à la répartition de la facture sociale de l'époque (1/3 - 2/3, sans bascule d'impôts) a été avancée par les communes, même si le mandat qui avait été donné à l'AdCV était clairement la reprise totale de la facture sociale. Cette proposition répond également à la logique, le Canton percevant à peu près deux fois plus d'impôts que les communes. S'ajoute à cela que les communes n'ont pratiquement pas de compétences dans le domaine de la facture sociale, celles-ci se répartissant entre le Canton et la Confédération.

Le Canton est revenu avec d'autres propositions mais en ajoutant des éléments sur le financement de la police ainsi que sur la gouvernance des AAS et des RAS. L'AdCV a combattu ces propositions dont les conséquences ne sont pas clairement évaluées. Qui plus est, le rééquilibrage proposé est très inférieur à celui demandé et tout à fait progressif, puisqu'il n'est censé déployer ses pleins effets qu'en 2028.

A noter que le Conseil d'Etat a fortement insisté pour obtenir la signature des faïtières de communes avant les vacances d'été, sans qu'elles aient le temps d'effectuer une analyse approfondie de ses propositions. Dans le même temps, très paradoxalement, il a annoncé que la nouvelle péréquation n'entrerait en vigueur qu'en 2023 en lieu et place de 2022.

Selon le mandat que vous nous aviez confié à deux reprises lors de nos AG, l'AdCV ne pouvait pas rester partie prenante d'une négociation qui ne résoudra pas les difficultés financières des communes vaudoises.

L'AdCV réclame un réel rééquilibrage financier entre le Canton et les communes en maintenant haut et fort le besoin minimum du retour de l'ancienne répartition de la facture sociale, en 3 ans, comme cela avait été fait à l'époque quand les communes ont aidé le Canton. Il n'est que justice que celui-ci leur rende la pareille aujourd'hui.

Ce rééquilibrage nécessaire est le seul chemin possible pour permettre aux communes à forte capacité contributive de disposer de moyens suffisants pour aider les grandes agglomérations qui supportent des charges que les petites n'ont pas et celles qui sont bien moins nanties, tout en ayant à leur disposition les moyens nécessaires pour financer leurs politiques publiques et continuer d'investir.

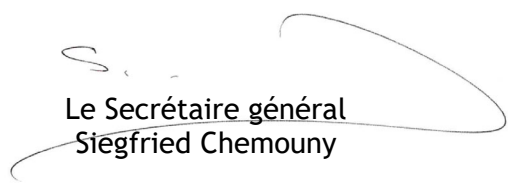
A partir de là, l'AdCV agira prioritairement par le biais du Grand Conseil, sans exclure le cas échéant une participation active à des démarches citoyennes, comme le dépôt d'une initiative populaire.

Toujours là pour défendre vos intérêts, nous vous prions d'agréer, Chères communes membres, nos cordiales salutations.

Association de Communes Vaudoises
AdCV



La Vice-présidente
Carine Tinguely



Le Secrétaire général
Siegfried Chemouny

Copie : Mme Christelle Luisier, Conseillère d'Etat
Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV